

Catégorie d'objet : Protection de l'environnement - sites industriels

Nom du projet : Lausanne - Avenue d'Ouchy 58 - Parcelle 5398  
Objet : Pollution accidentelle de mazout

Lieu : Lausanne-Ouchy

Chef du projet dans le cadre du bureau : F. Larchet

Maître d'ouvrage : Etat de Vaud, SESA

Personne de contact : M. Vallier

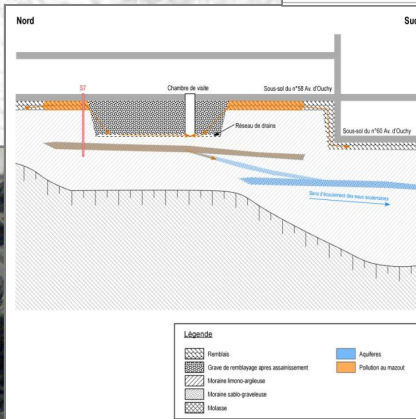
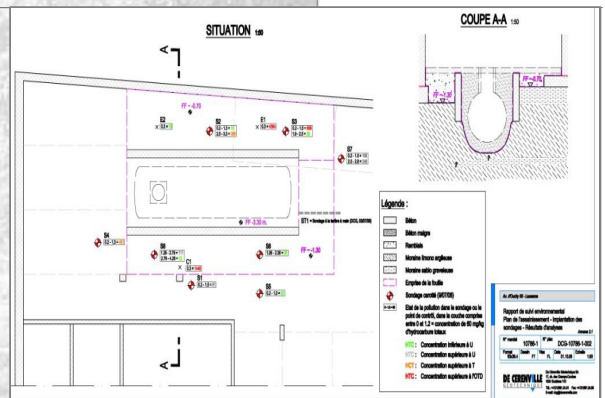
Bureaux associés : -

Tél. : 021 316 75 64



Description de l'ouvrage :

Déversement accidentel d'env. 2500 l. de mazout survenu lors du remplissage d'une citerne enterrée dans le sous-sol d'un bâtiment. Seuls 500 l. env. ont pu être récupérés dans le réseau de canalisation communal, le solde s'étant vraisemblablement infiltré dans les terrains, sous le bâtiment, via l'ouvrage maçonné entourant le trou d'homme de la citerne. Les travaux ont été réalisés dans un bâtiment, en sous-sol à plafond bas, ce qui a compliqué les travaux. De plus, le projet a dû prendre en compte la sécurité structurelle du bâtiment, l'excavation touchant les fondations.



Annexe 2.4

N°	Date	Intitulé	Etat
01	10/03/07	101	01
02	10/03/07	102	01
03	10/03/07	103	01
04	10/03/07	104	01
05	10/03/07	105	01

DE CERENVILLE  
101, Avenue de la Gare  
1000 Lausanne  
Tél. +41 21 316 75 64  
Fax +41 21 316 75 65  
www.decerenville.ch

Durée des travaux : 2007-2008

Durée des prestations : 2007-2008

Montant des travaux : CHF 140'000.-

Montant des prestations : CHF 20'000.-

Prestations effectuées :

1. Préciser le contexte de la pollution, définir les éventuels impacts sur l'environnement, lister et chiffrer les mesures qui pouvaient être prises.
2. Elaborer le projet d'assainissement et le projet d'exécution. La variante d'assainissement retenue et appliquée a été l'excavation des terrains contaminés et leur traitement hors site.
3. Assurer la direction des travaux d'assainissement.
4. Evaluer la quantité de pollution restante inatteignable par l'assainissement, et son impact sur l'environnement.

Difficultés rencontrées :

Il a fallu convaincre les experts mandatés par les pollueurs que la solution adoptée était la mieux adaptée et que des solutions moins onéreuses ne permettaient pas d'atteindre les objectifs souhaités.

